



Preventech Consulting est un cabinet-conseil dédié à l'amélioration des conditions de travail, organisé autour de 3 pôles :

- Sécurité au travail
- Ergonomie
- QVCT



Télétravail : Accompagnement et pré-diagnostic

CONTEXTE

Améliorer les conditions de travail de vos collaborateurs en télétravail est au cœur de vos priorités alors cet accompagnement et prédiagnostic peut correspondre à vos besoins. Cette prestation s'inscrit dans une démarche d'amélioration des conditions de travail de vos collaborateurs. Nous vous accompagnerons en réalisant un état des lieux de vos postes de travail et en réalisant un plan d'action.

OBJECTIFS

L'objectif de l'accompagnement et du pré-diagnostic du télétravail est de vous permettre d'obtenir un prédiagnostic des conditions de travail de vos collaborateurs en télétravail ainsi qu'un plan d'action sur-mesure. Cette prestation vous permettra d'avoir :

- ▶ Un état des lieux des besoins et des conditions de travail de vos collaborateurs,
- ▶ Des actions globales en fonction de la réglementation et d'un point de vue bien-être au travail.

Vous aurez un premier plan de prévention global qui vous permettra d'avoir des pistes d'action. Nous accompagnons vos collaborateurs en vous proposant une sensibilisation sur le télétravail avec un aspect pratique en termes de posture de travail.

METHODOLOGIE

- ▶ Format de l'intervention : par téléphone ou en visio en fonction de votre convenance, l'un de nos ergonomes vous accompagnera sur votre démarche d'amélioration des conditions de travail sur la thématique du télétravail.
- ▶ Thèmes abordés : L'ergonomie et l'environnement de travail et les risques psychosociaux.

MOYENS

- ▶ Intervenants : Ingénieurs Ergonomes, Ergonomes européens, Ergonomes staps
- ▶ Recueil quantitatif : analyse des données de l'entreprise (taux d'absentéisme, MP, AT, matériels, ...) et questionnaire auprès des collaborateurs réalisant du télétravail.

DURÉE

- ▶ L'intervention : 1h à ½ journée en fonction de la taille de votre entreprise :
 - ▶ Micro-entreprise < 10 salariés : 1h d'intervention
 - ▶ Petite entreprise < 50 salariés : 2h d'intervention
 - ▶ Moyenne entreprise < 250 salariés : 3h d'intervention
 - ▶ Grande entreprise ≥ 250 salariés : ½ journée soit 4h d'intervention